

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JUILLET 2015 à 20 Heures 00**

Etaient présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Véronique GILLOT, Gisèle GRANGE, Gérard PUIPIER, Michel CROIZER, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Gérard PINATTON, Marie-Hélène TONIN, Catherine PEJU, Stéphanie CHAMBE, Hervé REY, Jean MATHIEU.

Absents excusés : Michel GOUGET, Muriel CHENOUEAU-GAUTIER.

Secrétaire de séance : V.CROZET.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité. Mr MATHIEU a relevé une erreur : une abstention au lieu d'un vote contre.

ACQUISITION MAISON « VIANNAY » : Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal qu'un projet d'achat de la maison de Mr VIANNAY Alain située à côté de la Mairie a eu lieu. De part et d'autre il y a eu échange sur le prix proposé, soit la somme de 80 000 euros net auquel devra s'ajouter les frais de notaire. Mr le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur cette acquisition qui permettrait de développer cette partie du village en même temps que l'étude qui est faite actuellement du bâtiment des Genets.

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Travaux « le Montrottier » : Une demande de travaux pour modifications intérieures (électricité et chauffage) a été faite par les gérantes du restaurant « Le Montrottois » dont la commune est propriétaire des murs. Pour plus de faciliter les travaux seront réalisés directement par les gérantes, en compensation la commune laissera le loyer à la même somme pendant une période de 10 mois supplémentaires (500 euros) soit jusqu'au 30 Juin 2016. Le montant des travaux est évalué à 3 643 euros.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Tarifs des salles communales : Gisèle GRANGE propose au conseil municipal une augmentation des tarifs des différentes salles communales à compter du 1 septembre 2015. Le conseil donne son accord à l'unanimité suivant le tableau ci-après (soit une augmentation de 10% pour les habitants de Montrottier et de 30% pour les personnes extérieures au village). Bernard CHAVEROT propose d'établir un tarif pour les tables appartenant à la commune (celles d'Albigny) qui serait le même que le tarif du CIS (2€ la table).

Les tarifs des salles de Montrottier

SALLES	MONTROTTIER	EXTERIEUR	CAUTION	CAPACITÉ
Grande salle (salle des sports)	180 €	360 €	190 €	300 personnes
Parquet (salle des sports)	130 €	200 €	170 €	200 personnes
Restaurant scolaire	170 €	Pas de location pour extérieur	170 €	80 personnes
Salle des fêtes	210 € (320€ avec forfait)	360 €(470€ avec forfait ménage)	250 €	160 personnes

Foyer Rural	80 €	Pas de location pour extérieur	150 €	80 personnes
Colonie	160 €	300 €	170 €	100 personnes
Salle Pierre Dupeuble	30 €	70 €	80 €	50 personnes

Informations :

- Vins d'honneur : Les salles sont louées 40 €.
- Foyer rural (pas de cuisine) : mais possibilité de repas chauds apportés de l'extérieur.
- Funérailles : Une salle peut être prêtée aux familles. Don libre qui sera reversé au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).
- Pour la vaisselle : Réservation auprès du Comité Intersociétés Commission Matériel – Imprimé de réservation disponible à la Mairie.
- Pour les tables et les chaises : Réservation auprès du Comité Intersociétés, Mr DUBESSY Jean-Paul - Imprimé disponible à la Mairie.
- **Les écoles et les associations du village bénéficient gratuitement des salles 2 fois par an.**

Nous rappelons que pour le confort de tous, chaque utilisateur doit veiller à ne pas faire de bruit trop tardivement.

Convention Ecole Privée Saint Joseph : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention avait été passée avec l'Ecole Privée Saint Joseph en 2012 pour le fonctionnement de l'établissement pour une durée de trois ans. Cette convention doit être renouvelée. Un calcul a été fait pour connaître le coût d'un enfant à l'école publique (la commune ne devant en aucun cas versé plus à l'école privée). Le montant retenu est de 600 euros par élève de Montrottier présent à l'école privée au 1 septembre/

Le Conseil Municipal à l'unanimité renouvelle cette convention pour une durée de 3 ans pour un montant de 600 euros par élève et par an.

TEMPS ACTIVITES PERISCOLAIRES : Véronique GILLOT fait le point sur l'année écoulée des TAP : dans l'ensemble les parents ont été satisfaits des activités proposées.

Pour la prochaine rentrée 4 salariés de la mairie continueront cette activité, 3 contrats seront signés pour des activités salariées, des intervenants seront réglés sur facturation, et 3 personnes continuent bénévolement.

La convention PEDT a été signée (Projet Educatif Territorial). La commune devrait recevoir une subvention d'environ 55 € par enfant.

GARDERIE PERISCOLAIRE : Il est proposé une augmentation des tarifs pour la rentrée 2015-2016 à savoir :

- ❖ 1,50 € le matin
- ❖ 2,00 € le soir
- ❖ 1,50 € le mercredi midi.

Cette proposition est acceptée l'unanimité.

AMENDES DE POLICE : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du produit des « Amendes de Police », les communes peuvent bénéficier d'une subvention de 50% pour des dossiers de mise en sécurité par le Département.

Un dossier pour la signalétique (panneaux écoles, parking, entreprises) sera présenté pour un montant de 16 373,47 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

AVENANT ASSISTANCE JURIDIQUE : Le contrat devait être renouvelé en décembre 2014. La commune fait souvent appel à leurs services. Le montant de la cotisation est de 1 134 € par an. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

SOUTIEN A L'ASSOCIATION DU CMA : Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le SIMOLY dans le cadre de sa compétence en matière de « *réalisation des équipements et des services d'intérêt commun au Monts du Lyonnais en matière sociale et médico-sociale* » est propriétaire de biens immobiliers situés sur la commune d'Aveize.

Ces bâtiments sont occupés par le Centre médical de l'Argentière qui est un établissement sanitaire et médico-social privé initialement géré par une association loi 1901 intitulée l'association d'orientation et de soutien du CMA. Dans le cadre d'une évolution des conditions de gestion du Centre, l'association a transféré la gestion dudit centre à la fondation caisses d'épargne pour la solidarité (FCEs) par un transfert partiel d'actif portant sur l'équipement du centre médical. Ce transfert de gestion s'inscrit dans le cadre du plan de développement du Centre médical de l'Argentière et doit permettre une réhabilitation des locaux.

Monsieur le Maire fait part du constat que ce projet n'avance pas malgré l'investissement du SIMOLY pour mener à bien sa réalisation.

Il propose que la commune de Montrottier s'associe à la demande de l'association d'orientation et de soutien du CMA pour faire aboutir cette réhabilitation conformément au projet stratégique et aux engagements pris auprès de l'association d'orientation et de soutien du CMA et de l'ARS.

Le Conseil Municipal accorde son soutien à l'association du CMA à l'unanimité.

AMF : Un soutien était demandé par l'AMF pour lutter contre la baisse des dotations. Cette délibération a déjà été validée antérieurement par le conseil municipal en 2014.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- ❖ Prend connaissance des travaux des commissions :
 - Commission Associations,
 - Commission Economique,
 - Commission Voirie.
- ❖ Prend connaissance du devis du SYDER pour le remplacement des ballons fluos et la pose de deux candélabres sur le parking derrière la Mairie (8 200 € soit 487 € par an pendant 15 ans). Le conseil demande que ces travaux soit si possible reportés suivant les projets retenus dans cette zone.
- ❖ Prend connaissance de la suite des études sur la salle des sports. Des relevés ont été établis par le cabinet DENTON et des mesures sont prises tous les mois.
- ❖ Prend connaissance que les jeux de la salle des sports sont très abîmés.
- ❖ Prend connaissance que l'ASSFM (Association de Fonctionnement de la Salle des Sports) a retenu la date de la fête de la musique pour le mois de juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Prochain Conseil Municipal le Lundi 28 Septembre 2015 à 20 H 00.